

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Madame BOUCHET Françoise et Monsieur TASSIN Michel

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 11/03/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Objet : CONVENTION SDE 04 / COMMUNE LES OMERGUES - TRAVAUX COORDONNES POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS OPERATION SOUS MANDAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Entrée Est ».

Monsieur le Maire indique s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération.

Il rappelle que le coût prévisionnel du programme est de : **12 217.62 € TTC**

Il fait part du mode de financement ci-après :

Montant TTC : **12 217.62 €**

Participation communale (dont TVA 2 036.27 €) : **12 217.62 €**

Monsieur le Maire propose de confier conformément au Code de la commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence (SDE04), par convention, une partie de ses attributions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux de génie -civil du réseau de téléphonie « Entrée-Est »
- approuve la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de LES OMERGUES et le SDE04;

- accepte le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant TTC : **12 217.62 €**

Participation communale (dont TVA 2 036.27 €) : **12 217.62 €**

- autorise Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents.
- dit que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice correspondant à l'achèvement des travaux.
- La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat conformément à l'article L 21361 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 22 mars 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

